

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de LAMBALLE

Par arrêté préfectoral en date du **10 juin 2016**, les habitants de LAMBALLE, MESLIN, LANDÉHEN, COËTMIEUX, ANDEL, sont prévenus qu'en application des prescriptions du titre II du livre 1^{er} du Code de l'Environnement, une enquête publique va être ouverte à la Mairie de LAMBALLE, **du lundi 4 juillet 2016 au jeudi 4 août 2016 inclus**, sur la demande d'autorisation unique présentée par la Sté DENITRAL, en vue d'installer et exploiter une unité de méthanisation de matières organiques sur la commune de LAMBALLE – ZI la Ville es Lan – Rue des Blossières.

Le dossier comportant les différentes pièces et documents relatifs au projet et notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale resteront déposés pendant un mois en mairie de LAMBALLE où le public pourra en prendre connaissance du 4 juillet 2016 au 4 août 2016 inclus, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de LAMBALLE, à savoir du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.

Le commissaire enquêteur, M. Henri DERNIER, ingénieur de l'équipement en retraite, recevra les observations qui pourraient être formulées sur le projet, pendant la durée de l'enquête et sera présent à la mairie de LAMBALLE **les Mardi 5 juillet 2016 de 8H30 à 12H00, Lundi 11 juillet 2016 de 13H00 à 17H30, Jeudi 21 juillet 2016 de 8H30 à 12H00, Vendredi 29 juillet 2016 de 8H30 à 12H00, Jeudi 4 août 2016 de 13H00 à 17H30.**

Le public pourra adresser toute correspondance relative à ce dossier au commissaire enquêteur en mairie de LAMBALLE ou à la Préfecture des Côtes-d'Armor – Bureau du Développement Durable – BP 2370 – Place du Général de Gaulle – 22023 SAINT-BRIEUC Cedex, (par courrier ou **par voie électronique** à l'adresse suivante : pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr).

En cas d'empêchement, M. Henri DERNIER sera suppléé par Mme Martine VIART, rédacteur territorial, désignée à cet effet, qui exercera alors la fonction jusqu'au terme de la procédure d'enquête publique.

L'enquête sera close par le commissaire enquêteur qui établira un rapport et ses conclusions motivées.

Toute personne intéressé pourra prendre connaissance en préfecture et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, qui seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information peut être demandée auprès de M. Franck PORCHER (COOPERL) ou Mme Syvie QUÉRÉ référents, Société DENITRAL dont le siège social est situé à LAMBALLE – ZI La Ville es Lan - Rue des Blossières (Tél : 02.96.30.70.34 – mails : fporcher@cooperl.com ou squere@cooperl.com)

La demande fera ultérieurement l'objet d'une décision (autorisation unique assortie ou non de prescriptions ou refus) prise par arrêté préfectoral, après établissement d'un rapport de l'inspecteur des installations classées.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la Préfecture des Côtes-d'Armor à l'adresse suivante : <http://cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques>